

## L'initiative 4 pour 1000 en Pays Beaume-Drobie !

**Le territoire du Pays Beaume-Drobie se lance dans l'initiative internationale « 4 pour 1000 » qui vise à capter le CO2 dans l'air (responsable du changement climatique), afin de le stocker naturellement dans les sols sous forme d'humus. 7 exploitants agricoles du territoire se sont lancés dans cette démarche : viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers et éleveurs. Ils sont accompagnés par la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, la Chambre d'Agriculture d'Ardèche, et le SICTOBA pour lutter contre le réchauffement climatique.**

Avec près de 4 degrés de réchauffement des températures prévus dans le Sud Ardèche d'ici la fin du siècle, l'étude menée par la Chambre d'Agriculture d'Ardèche et météo France Toulouse, a permis de réaliser l'ampleur des bouleversements qui s'annoncent et de vivre à l'heure de l'anticipation et de la résilience.

Lancée initialement lors de la COP21 à Paris, l'initiative internationale « 4 pour 1000 » vise à capter le CO2 dans l'air (responsable du changement climatique), afin de le stocker naturellement dans les sols sous forme d'humus. Si on parvient à augmenter de 0,4% (ou 4 pour 1000) la quantité d'humus dans les sols à l'échelle de la planète, la lutte contre le réchauffement climatique pourrait devenir une réalité.

En Pays Beaume-Drobie, 7 exploitants agricoles se sont lancés dans cette démarche : viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers et éleveurs. Ils sont accompagnés par la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, la Chambre d'Agriculture d'Ardèche, et le SICTOBA pour inverser cette tendance. À ce titre, une demande de subventions auprès du fond européen LEADER a été déposée pour financer cette opération estimée à environ 44 000 euros.

### Comment stocke-t-on le carbone ?

Il est possible d'amender les sols avec du broyat végétal ou du compost pour favoriser la formation d'humus, plutôt que d'utiliser des engrais chimiques. On peut aussi implanter des cultures intermédiaires entre les cultures principales afin de ne pas laisser un sol « à nu ». Il est aussi possible par exemple de planter des arbres ou des haies en bordure des cultures afin de stocker directement le CO2 dans la matière végétale vivante.

### 7 exploitants pour initier le mouvement en Sud Ardèche

Viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers et éleveurs, ce sont déjà 7 exploitants qui ont décidé de participer à cette expérience internationale pour agir contre le désastre annoncé. Forts de pratiques déjà vertueuses, et engagés personnellement et philosophiquement dans une démarche verte pour l'agriculture, les premiers pas de cette initiative ont été engagés en 2020 sur notre territoire et se poursuivront jusqu'en 2023 pour cette phase expérimentale.

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

134, Montée de la Chastelanne - 07260 Joyeuse

Après 2023, si le stockage du CO2 dans les sols est avéré, de nouvelles perspectives pourraient bien s'ouvrir à eux.

### **Un dispositif économique à développer**

Certaines entreprises qui émettent trop de CO2 ont désormais la possibilité de racheter le CO2 stockés afin de compenser leurs émissions. Cela permet d'avoir un levier financier extraordinaire pour pouvoir « rémunérer au service rendu à l'environnement » les exploitants qui se sont lancés dans cette démarche chronophage.

Il est important que les habitudes soient modifiées, qu'il y ait de nouvelles pratiques à adopter, mais pour changer le monde, il faudra commencer par apprendre à se changer soi-même. Les exploitants agricoles l'ont bien compris et vous invitent à les suivre dans leur démarche.

Restez connectés sur nos réseaux sociaux, et site internet pour découvrir les détails de l'initiative « 4 pour 1000 » à venir. Des reportages photos et vidéos seront disponibles prochainement pour vous permettre à vous aussi, de participer à votre échelle aux enjeux climatiques de demain.

[www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com) > onglet Développement durable > onglet Initiative 4 pour 1000

**Philippe GONTIER**  
**Vice-Président en charge de l'environnement**  
**et des déchets ménagers**



En CÉVENNES D'ARDÈCHE

134, Montée de la Chastelanne - 07260 Joyeuse

RIBES - ROCLES - PAYZAC - JOYEUSE - VERNON - LABOULE - ROSIÈRES - SABLIERES - FAUGÈRES - DOMPNAC - VALGORGE  
ST MÉLANY - BEAUMONT - PLANZOLLES - LABLACHÈRE - LOUBARESSÉ - CHANDOLAS - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON

